



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 31 août 2023

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 23 août 2023, réf N° I/2022/0574/I45, la société

SA PROXIMUS LUXEMBOURG

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **31 août 2023 au 10 octobre 2023 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Nathalie Morgenthaler, échevin